

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL
PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS



ONZIÈME SESSION, 375^e

SÉANCE

(séance d'ouverture)

LUNDI 3 JUILLET 1950, à 11 HEURES

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Déclarations préliminaires du Président et des deux Vice-Présidents	1

Président : M. Hernán SANTA CRUZ (Chili).

Présents : Les représentants des pays suivants :

Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Iran, Mexique, Pakistan, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes :

Organisation internationale du Travail, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds monétaire international, Union internationale des télécommunications, Organisation mondiale de la santé, Organisation internationale pour les réfugiés.

Déclarations préliminaires du Président et des deux Vice-Présidents

1. Le PRÉSIDENT déclare ouverte la onzième session du Conseil.
2. Après avoir souhaité la bienvenue aux délégations, il exprime le plaisir qu'il éprouve à se trouver de nouveau en Europe et dit combien il apprécie l'hospitalité de la Confédération helvétique.
3. La session s'ouvre à un moment où la situation internationale est plus tendue qu'elle ne l'a jamais été depuis que l'Organisation des Nations Unies a vu le jour; jamais le danger d'un conflit général n'a été plus proche. L'acte d'agression commis contre la République de la Corée du Sud met à rude épreuve tout le mécanisme des Nations Unies, et menace l'existence même de l'Organisation.
4. Il y a des gens qui voudraient que l'Organisation disparût; il y en a qui prétendent qu'elle est stérile et superflue. Ces derniers pourraient prétendre que le Conseil, en persévérant dans ses efforts pour favoriser la collaboration internationale en matière sociale et économique au moment où la Corée vient de se transformer en un champ de bataille, ne fait que confirmer leur opinion de l'Organisation des Nations Unies, en qui ils voient un organisme utopique et académique, privé de tout contact avec les réalités. Mais la session qui s'ouvre offre au Conseil la possibilité de réduire cette argumentation à néant en prouvant toute la valeur de la force morale de l'Organisation. Le Conseil de sécurité, se bornant à appliquer strictement les dispositions perti-

nentes de la Charte, a déclenché le mécanisme de maintien de la paix, afin de faire échec à l'agression qui s'est produite en Corée. L'opinion démocratique du monde entier appuie le Conseil de sécurité et, derrière lui, l'Organisation des Nations Unies. Il ne faut pas que le Conseil économique et social aborde l'examen de l'ordre du jour de la présente session sans exprimer toute l'émotion que lui inspirent les louables efforts déployés par le Conseil de sécurité pour la cause de la paix.

5. Mais, comme le proclame nettement la Charte, il ne suffit pas, pour établir la paix, de réprimer l'agression. Il est significatif que le conflit ait éclaté dans une région insuffisamment développée. Ceux qui ont des vues sur cette région ont tiré parti de sentiments nationalistes et du désarroi que produisent toujours des conditions de vie misérables. Pour venir à bout de ces maux, qui sévissent aussi dans d'autres régions du monde, la coopération internationale en matière économique et sociale, telle que l'a prévue la Charte, est indispensable. Le Conseil économique et social doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser cette coopération.

6. Le Président ne doute pas que la paix soit ultérieurement rétablie en Corée, mais il importe de s'employer, par la voie de la coopération internationale, à favoriser le progrès économique et social dans cette région, comme dans les autres, afin d'empêcher le retour d'événements analogues. Pour parvenir à des résultats positifs, cette coopération doit progresser de pair avec l'expulsion des agresseurs, en Corée. L'actuelle session fournit au Conseil l'occasion d'aller au fond des principaux problèmes économiques qui entravent l'établissement de relations internationales pacifiques, stables et libres. Le Conseil s'est déjà acquitté, en matière de développement économique, de sa tâche initiale, en mettant sur pied son programme d'assistance technique, qui constitue l'une de ses réalisations les plus heureuses. L'avenir des pays insuffisamment développés, comme celui des pays très développés du monde, et l'avenir de la paix elle-même, dépendent pour une bonne part des mesures que le Conseil prend pour financer les plans de développement économique, ainsi que pour établir et maintenir le plein emploi. Les membres du Conseil économique et social, conscients de la lourde responsabilité qui leur incombe, doivent redoubler d'efforts pour donner à l'humanité, qui souffre encore des catastrophes d'hier et que menacent aujourd'hui

d'hui de nouvelles épreuves, des raisons d'espérer en un avenir meilleur.

7. Sir Ramaswami MUDALIAR (Inde) s'associe en son nom personnel et au nom de son Gouvernement aux sentiments exprimés par le Président. Sur le Conseil, au moment où il se réunit, plane l'ombre d'un grand malheur. Aucun de ceux qui ont participé à la rédaction de la Charte des Nations Unies dans la paisible ambiance de San-Francisco ne prévoyait toutes les difficultés qui ont surgi depuis le moment où l'Organisation des Nations Unies a vu le jour; nul d'entre eux ne prévoyait les destructions dont l'écho retentit dans les couloirs de la diplomatie. Mais il faut que les membres du Conseil considèrent les événements dans une juste perspective. La lutte qui se déroule en Corée a bien des causes, mais la principale est qu'il n'a pas été fait droit aux aspirations auxquelles le Conseil économique et social est si étroitement associé. Les membres du Conseil ne doivent jamais perdre de vue l'Article 55 de la Charte, qui débute ainsi:

« En vue de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, les Nations Unies favoriseront: a) Le relèvement des niveaux de vie... »

8. Comme l'a dit le Président, il y a deux catégories de gens qui n'ont aucune sympathie pour l'Organisation des Nations Unies: les uns sont ceux qui voudraient voir disparaître l'Organisation parce que leurs chances de spolier autrui s'en trouveraient accrues; les autres sont les sceptiques et les pessimistes qui croient que tous les travaux accomplis par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées depuis cinq ans sont vains. Il faut que le Conseil confirme les espoirs de ses amis en poursuivant son œuvre et en la rendant aussi efficace que possible. Sans doute aurait-on tort de croire que, dans tel ou tel pays du monde, la majorité de la population soit pessimiste. Il y a cependant des moments, comme le moment présent, où il se peut que ce soient les pessimistes qui parlent le plus haut; mais les pessimistes n'ont jamais amélioré le bien-être de l'humanité. Il faut donc que le Conseil ne tienne pas compte d'eux et poursuive son œuvre constructive.

9. L'orateur constate que ses collègues se sont réunis pour la présente session, animés d'un sentiment accru de leur responsabilité et de la gravité de l'heure. La mission qui incombe au Conseil est plus ardue qu'elle n'a jamais été; mais il n'a jamais été plus nécessaire ni plus urgent que le Conseil s'en acquitte. Les travaux du Conseil revêtent une extrême importance. Sir Ramaswami appelle de ses vœux, comme il l'a déjà fait au cours d'une session antérieure, le moment où le Conseil de sécurité, n'ayant plus guère à intervenir, ne se réunira que de loin en loin, et où le Conseil économique et social siègera en permanence afin de donner et de conserver à toute l'humanité le niveau de vie qui convient. On pourrait d'ailleurs affirmer que l'œuvre du Conseil ne s'interrompt jamais, car, lorsqu'il ne siège pas, d'autres organisations, telles que les institutions spécialisées, tra-

vailent à atteindre les objectifs du Conseil. Cette œuvre doit se poursuivre même durant les périodes de crise, qui ont été déjà si nombreuses depuis la naissance de l'Organisation des Nations Unies. La principale cause de l'inquiétude dans laquelle vit le monde est que les objectifs du Conseil ne sont pas encore atteints, que bien des injustices sont encore à redresser, qu'il y a des régions où les droits de l'homme ne sont pas respectés et dont la population vit dans des conditions qui ne sont pas dignes d'êtres humains.

10. Il faut que le Conseil se consacre de nouveau à sa tâche avec un sentiment plus profond de la gravité et de l'urgence de celle-ci. L'orateur ne doute pas que le Conseil soit capable de s'acquitter de cette tâche; s'il ne l'en croyait pas capable, il lui faudrait désespérer de l'humanité. Il est vrai que des difficultés que l'on ne saurait mesurer se dressent sur la voie du succès, mais il n'y a pas lieu de désespérer.

11. Sir Ramaswami Mudaliar espère que tous les représentants qui assistent à la session sont résolus à ce que le Conseil fasse, dans un esprit de large compréhension et de bonne volonté et en dehors de tout préjugé national, tout son possible pour améliorer le sort des hommes. Si ses espoirs se réalisent, il sera encore possible d'éviter la catastrophe qui semble se préparer — peut-être d'ailleurs ne s'agit-il que d'une tentative d'un petit groupe subversif pour troubler la paix du monde. Pour terminer, il exprime le fervent espoir que les décisions qui seront prises au cours de la présente session puissent apporter aux hommes un message de paix et d'espérance.

12. M. DEHOUSSE (Belgique) juge excellente l'initiative qu'a prise le Président de permettre aux deux Vice-Présidents du Conseil économique et social, ainsi qu'aux autres membres du Conseil qui le désireraient, d'exprimer leur sentiment sur les événements actuels.

13. Comme l'orateur précédent, M. Dehousse a l'impression que chaque fois qu'il revient au Palais des Nations à l'occasion d'une session du Conseil économique et social ou de l'une de ses commissions, la situation internationale est un peu plus tendue. En décembre 1947, les représentants qui se sont réunis à Genève, à l'occasion de la deuxième session de la Commission des droits de l'homme, venaient d'assister, à Lake Success, à une session particulièrement orageuse de l'Assemblée générale, au cours de laquelle il avait été constamment question de provocation à la guerre et de fauteurs de guerre. C'est pendant la Conférence des Nations Unies sur la liberté de l'information, en mars et avril 1948, que commencèrent à se dérouler, sur le plan diplomatique, les événements qui devaient aboutir au blocus de Berlin. La neuvième session du Conseil économique et social, qui s'est tenue à Genève en juillet et août 1949, n'a pas été exempte d'inquiétude, et le Conseil se trouve malheureusement, à sa présente session, en présence de faits précis sur lesquels nul ne saurait fermer les yeux.

14. Le représentant de la Belgique n'entend certes pas suggérer par là qu'il y ait un rapport de cause à effet entre les événements mondiaux et les sessions du Conseil économique et social. Cet organisme ne fait qu'étudier certaines questions et émettre certaines recommandations, et ne peut guère exercer d'influence directe sur les

événements. Mais M. Dehousse voudrait plutôt dissiper certaines idées qui pourraient être néfastes dans les circonstances présentes. D'aucuns estiment que ce n'est pas le moment, en présence des graves événements actuels, de tenir une session du Conseil économique et social. D'autres, plus sensibles, ne peuvent s'empêcher d'être profondément peines de constater que l'expérience douloureuse de deux guerres mondiales n'est pas parvenue à rendre les hommes plus sages.

15. Le représentant de la Belgique demande à tous ceux qui, comme lui, avaient mis tout l'idéal de leur jeunesse et tous leurs espoirs dans la Société des Nations de ne pas se laisser aller à une ironie amère à l'égard des travaux de l'Organisation des Nations Unies. Il les adjure de se souvenir, au contraire, que la tâche qui incombe à l'Organisation des Nations Unies — la création d'un monde nouveau — est une tâche immense qui peut nécessiter de longues années d'efforts. N'a-t-il pas fallu des siècles pour édifier, sur des bases juridiques solides, des régimes politiques tels que la monarchie française, par exemple ? Plutôt que se laisser aller à un découragement stérile ou à une ironie facile, mieux vaut se convaincre d'une vérité sociologique qui devrait être gravée au fronton de toutes les institutions internationales : « La coopération internationale est une longue patience. »

16. Cette vérité, valable dans tous les domaines, l'est particulièrement dans celui des questions économiques et sociales. En effet, les remèdes que le Conseil économique et social peut être amené à envisager et à faire appliquer ne peuvent donner de résultats qu'à longue échéance. Il faut se garder d'avoir trop d'illusions, car c'est sans doute de là qu'est venue la faiblesse de la Société des Nations.

17. Comme l'a fait remarquer Sir Ramaswami Mudaliar, bien des crises sont dues actuellement à l'insuffisance du développement économique et social de certains pays. Le péril ne sera pas conjuré par voie de décrets ni de représ-

sion, mais par une politique économique et sociale hardie, dont le Conseil économique et social peut prendre l'initiative. Aussi le représentant de la Belgique espère-t-il voir cet organisme poursuivre ses travaux dans cet esprit, sans se laisser impressionner par un argument souvent avancé : celui de la validité discutable de ses travaux dans les circonstances actuelles.

18. A ce propos, l'orateur tient à répéter ce qu'il a déjà dit à Lake Success au cours de la dixième session du Conseil économique et social : la délégation belge n'éprouve aucun doute quant à la validité juridique des travaux du Conseil. Il suffit d'ailleurs, pour s'en convaincre, de lire la Charte et le règlement intérieur du Conseil économique et social, où il est dit que « les décisions... sont prises à la majorité des membres présents et votants ». Selon le proverbe français, ce sont les absents qui ont tort.

19. Peut-être n'en est-il pas de même des autres organes de l'Organisation des Nations Unies, et notamment du Conseil de sécurité. M. Dehousse se demande néanmoins si un examen approfondi de l'Article 27 de la Charte ne conduirait pas à la conclusion que le fait que les décisions du Conseil de sécurité sur toutes questions qui ne sont pas de procédure doivent être prises « par un vote affirmatif de sept de ses membres, dans lequel sont comprises les voix de tous les membres permanents » fait une obligation juridique aux membres permanents d'être présents afin de pouvoir accomplir la tâche dont ils sont chargés. Mais, en ce qui concerne le Conseil économique et social, aucun doute n'est possible : les travaux qu'il accomplit dans les circonstances actuelles sont parfaitement valables du point de vue juridique.

20. Certes, la tâche qui incombe aux délégués est délicate, mais elle est noble et grande, et tous auront à cœur de la remplir s'ils se rappellent que c'est sur eux que reposent les meilleurs espoirs des meilleurs d'entre les hommes.

La séance est levée à 12 h. 15.